

Gignac, le 20 mars 2019

 DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE GIGNAC
24 bis, AVENUE MARECHAL FOCH
34150 GIGNAC

Monsieur le Président
de COMMUNAUTE DE COMMUNES

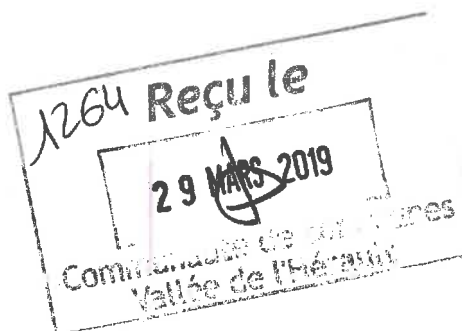
OBJET : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser pour mandatement sur un prochain bordereau, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2019. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations dévouées.

Finances.



DOMINIQUE MONESTIER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Indemnité de conseil du 1° Janvier 2019 au 19 Avril 2019

Dominique Monestier né le 12/08/1957 à AUMES (34)

N° SS : 1 57 08 34 017 001 27

Adresse :

173, Rue des chênes
34980 St Gely du Fesc

ETAT LIQUIDATIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTABLE PAYEUR

TRESORERIE DE GIGNAC
24 bis AVENUE MARECHAL FOCH
34150 GIGNAC

CRÉANCIER

DOMINIQUE MONESTIER
TRESORIER DE GIGNAC
30003 00338 00054280004 19
SG MEZE

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2019	
Taux de l'indemnité	100%	1 193,39
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		1 193,39 €

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	6,80%	107,87
R.D.S.	0,50%			5,86
1% solidarité				0,00
Montant net				1 079,66 €

Indemnité versée au titre de l'année 2019
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Mille soixante-dix-neuf Euros et soixante-six Cents

GIGNAC , le 20/03/2019

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 30 décembre 1899
Joint au mandat n° du
Exercice:

COMMUNAUTE DE COMMUNES

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2019

Gestion de 109 jours
(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2016	31 124 608,00
Montant des dépenses exercice:	2017	31 010 825,00
Montant des dépenses exercice:	2018	46 275 986,00

Total 108 411 419,00 €

Moyenne annuelle **36 137 139,00 €**

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	3 552,73

Total 3 941,48 €

Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 109 jours) soit :

Indemnité de budget :

Certifié exact.

GIGNAC, le 20/03/2019

Le comptable public,
DOMINIQUE MONESTIER

